



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-18353-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1367**

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : 4° PROGRAMMATION CUCS 2011 - REUSSITE EDUCATIVE - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS - SIGNATURE D'AVENANTS**

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Helliott BRAMI à M. Francis TAULAN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, M. Robert FOUQUET à M. Maurice CHAZEAU, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Excusés sans pouvoir :

M. Jean CHORRO, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Stéphane PAOLI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



11.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/12/11****RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI**Politique Publique** : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**OBJET** : 4° PROGRAMMATION CUCS 2011 - REUSSITE EDUCATIVE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - SIGNATURE D'AVENANTS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la campagne 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de la Ville d'Aix-en-Provence, vous avez déjà soutenu et examiné favorablement près de 120 projets structurants et innovants portés par un tissu associatif dynamique et impliqué dans des domaines majeurs et aussi complexes que l'Insertion Sociale et Professionnelle, la Réussite Éducative, la Prévention de la Délinquance, la Santé, le Cadre de Vie et la participation des habitants.

Afin de poursuivre et amplifier notre partenariat avec ces acteurs associatifs de proximité et répondre ainsi aux besoins des habitants des territoires prioritaires, je vous propose de compléter ces programmations qualitatives en soutenant les projets supplémentaires libellés dans le tableau ci-après

:

Opérateur	Intitulé de l'action	Subventions accordées en 2010	Subventions attribuées 2011	Subventions proposées CUCS
Centre social la Provence	Participation aux frais de maintenance	0	0	4000
Centre social Grande Bastide	Espace d'éveil	0	0	1200
Union des Centres Sociaux des Bouches du Rhône	Action préalable au démarrage de l'ALSH	0	0	3000

	au château de l'horloge			
Total				8 200

Ce soutien complémentaire a pour objectif de favoriser la réussite de projets qualitatifs en cours de réalisation, d'expérimenter de nouvelles actions mais aussi de promouvoir le lien social à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Par ailleurs, il a été validé (*par délibération n° 2010.1356 du Conseil Municipal du 16 décembre 2010*) une convention triennale d'objectifs avec le centre social Aix Nord pour mener à bien son projet unique de réussite éducative à destination de l'ensemble des familles des quartiers Nord /Pinette.

Eu égard au bilan qualitatif de ce projet, nous vous proposons de poursuivre notre soutien et d'attribuer une subvention annuelle d'un montant de trente mille euros (30 000 €) selon les modalités suivantes :

- 33,33 % dès le mois de janvier
- 33,33 % dès le vote mois de juillet
- solde au mois de septembre

Ces propositions ont été validées en date du 25 octobre 2011.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les avenants 5 et 13 joints au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à les signer ;
- **ATTRIBUER** les subventions, ci-dessus, précisées ;
- **DIRE** que la dépense globale sera imputée sur les lignes budgétaires n° 92 824 6574 3382 et n° 9220 6574 1324 qui présentent les disponibilités suffisantes.

**2011.1367 - 4° PROGRAMMATION CUCS 2011 - REUSSITE EDUCATIVE -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - SIGNATURE D'AVENANTS**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Sophie JOISSAINS, M. Christian PEREZ

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Avenant n°13 au Contrat d'Objectifs

ENTRE

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville et l'aide au soutien scolaire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du Ci-après dénommée « la Ville »

ET

**Le centre social et culturel La Provence
Avenue Maréchal Juin
13090 Aix en Provence
Ci-après dénommé « Le centre social »**

Article premier :

Un contrat d'objectifs triennal (2009-2011) a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 janvier 2009 (DCM 2009.0090). celui-ci définit les missions générales confiées par la Ville à chacun des centres sociaux et a fixé le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **50 965** Euros et ses modalités de versement, et la subvention pour l'Action en direction des Jeunes de **7 370** Euros.

Article deuxième :

Dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville a versé la somme totale de **seize mille six cents Euros (16 600€)**.

Article troisième :

Dans le cadre d'un projet spécifique d'organisation du festival de la chanson populaire, la Ville a versé une subvention exceptionnelle de **trois mille cinq cents Euros (3500€)**.

Article quatrième :

Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité et du projet « coup de pouce », la ville a versé une subvention de fonctionnement de **cinq mille quatre six cents Euros (5 600€)**.

Article cinquième :

Dans le cadre de la quatrième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville versera une subvention de **quatre mille Euros (4000€)** pour couvrir les frais liés à la maintenance de leurs installations.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2011, s'élève à **88 035€**.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant

Pour l'Association,
La Présidente

Avenant n°5 au Contrat d'Objectifs

ENTRE

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville et l'aide au soutien scolaire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du Ci-après dénommée « la Ville »

ET

**Le centre social et culturel la Grande Bastide
Avenue du Square Quartier du Val Saint André
13100 Aix en Provence
Ci-après dénommé « Le centre social »**

Article premier :

Un contrat d'objectifs triennal (2009-2011) a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 janvier 2009 (DCM 2009.0090). celui-ci définit les missions générales confiées par la Ville à chacun des centres sociaux et a fixé le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **50 965** Euros et ses modalités de versement, et la subvention pour l'Action en direction des Jeunes de **7 370** Euros.

Article deuxième :

Dans le cadre de la première programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville a versé la somme totale de **huit mille Euros** (8 000€).

Article troisième :

Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, la ville a versé une subvention de fonctionnement de **deux mille trois cents Euros** (2300€).

Article quatrième :

Dans le cadre de la quatrième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville s'engage à verser une subvention **mille deux cents Euros** (1200€) pour le projet d'espace d'éveil.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2011, s'élève à **69 835€**.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant

Pour l'Association,
Le Président